

CTL du 06/11/2018

ON TRAVAILLE AVEC LES MOYENS QUI SONT LES NOTRES.

VOICI LA REPONSE PRINCIPALE DU DDFIP A NOS QUESTIONS LORS DE CE CTL

La fermeture des Trésoreries de Port Vendres et du Boulou, le déploiement du télétravail à domicile et les modifications des horaires d'ouverture au public à l'Enregistrement et au CFP Cerdagne étaient à l'ordre du jour.

Sur le premier point, ce qui a le plus frappé FO DGFIP 66, c'est que la suppression des deux emplois A+, n' a pas semblé émouvoir grand monde, alors que c'est la première conséquence en terme d'emplois pour la DDFIP 66 de la fermeture de ces deux postes comptables. Ensuite, les charges de travail supplémentaires d'Argelès et de Céret découlant de ces fermetures, n'entraînent pas une augmentation proportionnelle des moyens humains qui leur seront alloués.

Réponse du DDFIP : on travaille avec les moyens qui sont les nôtres.

Le télétravail fera l'objet d'une information aux agents de la part de la Direction très prochainement.

Le télétravail s'exercera à la DGFIP au domicile de l'agent

Il s'agit du lieu de résidence habituelle de l'agent et non pas de sa résidence secondaire ou familiale.

Il sera interdit de télétravailler à un domicile situé hors de France.

La mise en place du télétravail nécessite l'accord des deux parties, agent et administration qui est formalisé par la signature d'une convention individuelle de télétravail

L'administration ne peut l'imposer, ni n'est tenue de l'autoriser.

Il s'agit donc d'un droit nouveau pour les agents, mais dont l'exercice se fait dans un cadre individuel et contractuel qui préfigure assez les évolutions annoncées du statut de la fonction publique.

L'organisation FO DGFIP est très prudente et réservée sur ce dossier même si elle est consciente que cela peut permettre d'apporter une solution concrète à certaines problématiques personnelles graves que vivent les agents.

Il s'agira d'une question sensible à l'avenir n'en doutons pas.

Les fermetures de postes à venir conjuguées à des règles de gestion à bout de souffle, amènent au même raisonnement notre DDFIP : nous travaillerons avec les moyens qui seront les nôtres !

Il était possible autrefois de se rendre tous les jours (matin et après-midi) dans la recette des impôts du ressort de son domicile pour effectuer une formalité d'enregistrement.

Désormais le pôle départemental 66 du service de l'Enregistrement établi à Perpignan

n'ouvrira que les matins au public: on travaille avec les moyens qui sont les nôtres

Le CFP Cerdagne n'ouvrira au public que les lundi et jeudi matin !!!

FO DGFIP 66 refuse ce fatalisme et revendique donc plus de moyens pour la DDFIP 66.
FO DGFIP 66 exige aussi la transparence la plus totale sur les projets en cours, afin d'obtenir les moyens adéquats et donner de la visibilité aux agents sur leur avenir.
Pour FO DGFIP c'est une question de respect, les agents y ont droit.